

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle communautaire lundi le 9 mars 2026 à 19 h 00.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère; Line Beauregard, conseillère; Marilyn Dagenais, conseillère; Nathalie Dupont, conseillère; Jessica Cloutier, conseillère et Steve Martin, conseiller, formant quorum sous la présidence de M. Richard Forget, Maire.

Est également présente: Marie-Chantale St-Antoine, Directrice générale et greffière-trésorière adjointe.

Est absent : M. Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le Maire, Richard Forget.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 19 h .

2026.03.036

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 9 FÉVRIER 2026

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 9 février 2026
2. Bilan des activités par la conseillère Line Beauregard
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2026
4. Adoption de la liste sélective des déboursés
5. Résolution concernant une mise de fonds dans un projet dans le cadre du Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois – 3e édition
6. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
7. Demande d'aide financière à CDE (Corporative du Développement Économique) de la MRC des Laurentides
8. Mandat donné à Parc régional Sainte-Agathe-des-Monts pour la patrouille nautique 2026
9. Demande de PIIA 2026-001
10. Demande de PIIA 2026-002
11. Adoption du règlement 263-2025 code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
12. Adoption du règlement 265-2026 relatif à la démolition d'immeubles
13. Adoption du règlement 266-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments
14. Choix du comité de démolition d'immeubles
15. Abolition du Programme de compensation financière pour l'entretien des chemins privés, été-hiver ouverts au public
16. Appel d'offres pour les travaux publics
17. Appel d'offres pour des travaux de réhabilitation sur le croissant des Trois-Lacs et le chemin du Lac-de-la Montagne-Noire
18. Appel d'offres pour le lignage de rues 2026
19. Demande d'officialisation d'un nouvel odonyme auprès de la commission de toponymie du Québec pour un nouveau chemin

20. Appui – demande de report des activités forestières dans les projets d'aires protégées des Laurentides
21. Appui au rétablissement du financement du transport collectif – PADTC
Période de questions
22. Levée de la séance ordinaire du conseil

BILAN

2. BILAN DES ACTIVITÉS PAR LA CONSEILLÈRE LINE BEAUREGARD
(Activités MADA : Conférence sur la désinformation et Initiation au pickleball)

2026.03.037

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2026

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2026;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2026.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2026.03.038

4. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2026.01.006 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO	MONTANT
ASSOCIATION DU CHEMIN DES BARDANES	4041	2 874.73 \$
ASSOCIATION DU CHEMIN DU LAC-TYROL	4042	3 648.00 \$
ADT CANADA INC	4043	179.36 \$
MARTINE ARMAND, GRAPHISTE-ILLUSTRATRICE	4044	517.39 \$
PUBLIQUIP	4045	103.42 \$
SCIENCES EN FOLIE	4046	652.13 \$
ZOOLOGISTE EN ACTION	4047	243.18 \$
BOUFFE LAURENTIENNE	4048	3 000.00 \$
CROIX-ROUGE CANADIENNE	4049	225.00 \$
EXTERMINATION ZLS INC.	4050	287.44 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	4051	338.24 \$
INSERVIO	4052	1 149.75 \$
FONDATION LA TRAVERSÉE	4053	1 000.00 \$
PALLIACCO	4054	250.00 \$
PATRICIA SAULNIER	4055	206.96 \$
PRÉVOYANCE ENVERS LES AINÉS DES LAURENTI	4056	300.00 \$
LES PRODUCTIONS FLASH BOOM	4057	298.94 \$
ASSOCIATION DU QUÉBEC A COMPOSTELLE	4058	350.00 \$
SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTO DU QC	4059	10 606.06 \$
SERRURIER MAGIC INC	4060	4 570.26 \$
ÉQUIPEMENTS BUREAU DES LAURENTIDES	4061	760.91 \$
H2 LAB INC.	4062	127.05 \$
POSTES CANADA	4063	91.32 \$
ASSOCIATION DU CHEMIN DES CHÊNES	4064	2 085.00 \$

ADMQ	4065	347.22 \$
LES AMÉNAGEMENTS S. DUFOUR ENR	4066	574.88 \$
BUREAU EN GROS	4067	725.20 \$
GROUPE CLR SRAD	4068	3 224.60 \$
GROUPE ENVIRONNEMENTAL ECOLOXIA	4069	16 362.32 \$
EDDYNET BALAIS HYDRAULIQUES & MECANIQUES	4070	1 657.05 \$
EXTERMINATION ZLS INC.	4071	172.46 \$
GH2O INC.	4072	2 873.30 \$
JUL SOLUTIONS	4073	159.53 \$
TROPHÉES ET GRAVURES DES LAURENTIDES	4074	123.54 \$
	Total	60 085.24 \$

**PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS
BMO**

Salaires municipaux incluant remb. de dépenses	62 654.51 \$
Services de téléphonie	343.70 \$
Services de téléphonie	252.74 \$
Hydro-Québec	9 019.11 \$
Fonds de pension - AON	10 760.01 \$
DAS Provincial	25 534.90 \$
Remises salariales fédérales	10 149.28 \$
Desjardins - Fonds de pension	901.52 \$
Harnois Énergies	587.52 \$
BMO	530.29 \$
Équipements de bureau des Laurentides	586.37 \$
ACCEO Transphere - Paiements fournisseurs	74.49 \$
ACCEO Transphere - Permis en ligne	190.29 \$
Cogeco cable	11.44 \$
Frais Moneris	58.21 \$
Crédit-Bail (Chargeuse/Rétrocaveuse 2022-2027)	4 783.84 \$
Crédit-Bail (Freightliner 2026-2030)	4 866.66 \$
	Total
	131 304.88 \$

PAIEMENTS DIRECTS

NOM DU FOURNISSEURS	# PAIEMENT	MONTANT
AGENCE HURTIBISE INC	218	74.07 \$
STUDIO LETTRA	219	86.76 \$
SENTIER DU NOUVEAU JOUR	220	62 120.00 \$
AIDE CHEZ SOI DES SOMMETS	221	44.41 \$
FED QUE. DES MUNICIPALITÉS	222	393.21 \$
PREMIUM TECH ELECTRIQUE INC.	223	870.06 \$
REPARATEC DESIGN	224	767.29 \$
SIMPLEX LOCATION D'OUTILS INC.	225	1 487.66 \$
VILLE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	226	431.16 \$

DHC AVOCATS	227	689.85 \$
ALUMINIUM J. CLÉMENT INC.	228	5 174.98 \$
BMR	229	2 675.62 \$
BUDGET PROPANE	230	500.11 \$
DHC AVOCATS	231	334.29 \$
LORTIE ET MARTIN LTEE	232	5 472.55 \$
LE SPÉCIALISTE LOUISOUND INC.	233	4 800.21 \$
YVON MARINIER INC.	234	1 723.38 \$
M. MEILLEUR ÉLECTRIQUE	235	514.22 \$
PÉTROLE PAGÉ	236	7 761.11 \$
PIÈCES D'AUTO LÉON GRENIER INC.	237	455.30 \$
PREMIUM TECH ELECTRIQUE INC.	238	2 220.04 \$
SERVICES PSANSREGRET	239	40.05 \$
SANIVAC LAURENTIDES/9363-9888 QUÉBEC INC	240	264.44 \$
9172-6976 QUÉBEC INC	241	460.77 \$
	Total	99 361.54 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2026.03.039

5. RÉOLUTION CONCERNANT UNE MISE DE FONDS DANS UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT L'OPTIMISATION DU RÉSEAU D'ÉCOCENTRES QUÉBÉCOIS – 3E ÉDITION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lantier a élaboré un projet (Optimisation de l'écocentre de Lantier (ci-après le «**PROJET**»);

CONSIDÉRANT QUE le PROJET sera déposé auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre du programme susmentionné en titre, administré par cette dernière (ci-après le «**PROGRAMME**»);

CONSIDÉRANT QUE les dépenses du PROJET qui sont admissibles au programme peuvent être financées jusqu'à un maximum de 70 % par RECYC-QUÉBEC;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lantier désire contribuer au PROJET et y investir financièrement.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Josée Leroux et appuyé par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU

D'AUTORISER la Municipalité de Lantier à s'engager financièrement dans le PROJET, en y investissant un montant de quinze mille cent soixante-deux (15 162\$) (ci-après l'«**INVESTISSEMENT**») puisé à même ses liquidités internes, correspondant à (30%) des dépenses admissibles prévues du PROJET;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à RECYC-QUÉBEC afin de valoir à titre d'engagement, auprès d'elle, à concrètement injecter l'investissement aux fins de réalisation du PROJET.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2026.03.040

6. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 31 181\$ dollars pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2025;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS,

Sur une proposition de la conseillère Line Beauregard, appuyé par la conseillère Jessica Cloutier, il est unanimement résolu et adopté que la Municipalité de Lantier informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2026.03.041

7. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À CDE (CORPORATIVE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE) DE LA MRC DES LAURENTIDES

Il est proposé par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU de faire une demande d'aide financière pour une activité interculturelle auprès de CDE (Corporative du Développement Économique) de la MRC des Laurentides de 550\$ dans le cadre du programme d'appui aux collectivités financé par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) du Québec et de désigner M. René Levac, Coordonnateur vie citoyenne à la Municipalité de Lantier comme signataire.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2026.03.042

8. MANDAT DONNÉ À PARC RÉGIONAL SAINTE-AGATHE-DES-MONTS POUR LA PATROUILLE NAUTIQUE 2026

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU de mandater Parc régional Sainte-Agathe-des-Monts comme patrouille nautique aux lacs Ludger et Cardin pour l'été 2026 et que le conseil autorise le Maire Richard Forget et le Directeur général, Benoit Charbonneau à signer pour et au nom de la municipalité l'entente 2026-03-02 avec Parc régional Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2026.03.043

9. DEMANDE DE PIIA 2026-001

Demande de permis numéro 2026-006, construction d'un bâtiment principal

René Badalone
166, chemin de la Sablière
Lantier, J0T 1V0
4910-29-4345-0-000-0000
Lot : 6 520 614 du Cadastre du Québec
Zone: 29ER

Évaluation

5.2 Secteurs montagneux

Grand-total pour Secteurs montagneux	11 sur 14
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	78,6%

Évaluation

6.2 Secteurs à proximité d'un lac

Grand-total pour Secteurs à proximité d'un lac	10 sur 12
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	83,3%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2026-001 soit et est acceptée avec recommandation selon la résolution 2026.03.02 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2026.03.044

10. DEMANDE DE PIIA 2026-002

Demande de permis numéro 2026-012, construction d'un bâtiment principal

Madame Catherine Monette
244, chemin du Lac-Cloutier
Lantier, J0T 1V0
4914-27-8404-0-000-0000
Lot : 6 029 556 du Cadastre du Québec
Zone: 5F

Évaluation

5.2 Secteurs montagneux

Grand-total pour Secteurs montagneux	11 sur 14
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	78,6%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Marilyn Dagenais

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2026-002 soit et est acceptée selon la résolution 2026.03.03 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2026.03.045

11. ADOPTION DU RÈGLEMENT 263-2025 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Dagenais

ET RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 263-2025 remplaçant le règlement 224-2022 ayant pour objet de répondre aux exigences de la loi en matière de code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et déposé avec présent pour faire partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit et que les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2026.03.046

12. ADOPTION DU RÈGLEMENT 265-2026 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Dagenais

ET RÉSOLU d'adopter le règlement 265-2026 modifiant le règlement 235-2022 relatif à la démolition d'immeubles afin d'assujettir les bâtiments principaux et complémentaires référer au règlement de tarification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2026.03.047

13. ADOPTION DU RÈGLEMENT 266-2026 RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU d'adopter le règlement 266-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2026.03.048

14. CHOIX DU COMITÉ DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU de choisir les membres suivants pour un mandat d'un an:

Marilyn Dagenais, membre
Steve Martin, membre
Nathalie Dupont, membre
Andréanne Mc Carthy, secrétaire

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2026.03.049

15. ABOLITION DU PROGRAMME DE COMPENSATION FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS, ÉTÉ-HIVER OUVERTS AU PUBLIC

CONSIDÉRANT QUE la Direction des Enquêtes et des Poursuites en Intégrité Municipale (DEPIM) de la Commission municipale du Québec a informé la Municipalité de l'existence et de l'analyse de son Programme de compensation financière pour l'entretien des chemins privés, été-hiver ouverts au public;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de son mandat relatif à l'application, auprès des organismes municipaux, de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics, la DEPIM a déjà conclu à deux reprises que ce type de programme ne respecte pas le cadre législatif applicable;

CONSIDÉRANT QUE des rapports menant à ces conclusions ont été transmis à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun et nécessaire de mettre fin au programme afin d'assurer la conformité aux dispositions législatives applicables et de donner suite aux demandes de la DEPIM;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Dagenais

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Lantier met fin au Programme de compensation financière pour l'entretien des chemins privés, été-hiver ouverts au public, à compter du 12 février 2026;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2026.03.050

16. APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU de faire des demandes sur invitations pour la fourniture de différents granulats et pour la réparation en enrobé bitumineux pour les chemins municipaux.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2026.03.051

17. APPEL D'OFFRES POUR DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION SUR LE CROISSANT DES TROIS-LACS ET LE CHEMIN DU LAC-DE-LA MONTAGNE-NOIRE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU de procéder à des appels d'offres pour des travaux de réhabilitation de chemin sur le croissant des Trois-Lacs +ou- 1.2 km et +ou-100 mètres sur le chemin du Lac-de-la-Montagne-Noire.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2026.03.052

18. APPEL D'OFFRES POUR LE LIGNAGE DE RUES 2026

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU que la Municipalité de Lantier requiert des soumissions pour le lignage de rues et le scellement de fissures.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

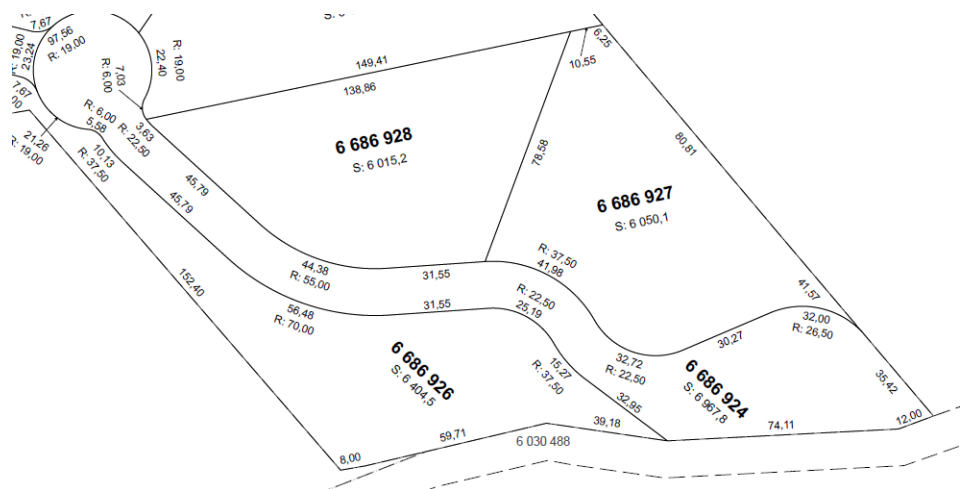
2026.03.053

19. DEMANDE D'OFFICIALISATION D'UN NOUVEL ODONYME AUPRÈS DE LA COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC POUR UN NOUVEAU CHEMIN

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'effectuer une demande d'officialisation d'un nouvel toponyme auprès de la commission de toponymie du Québec :

Chemin des Cocottes



ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2026.03.054

20. APPUI – DEMANDE DE REPORT DES ACTIVITÉS FORESTIÈRES DANS LES PROJETS D'AIRES PROTÉGÉES DES LAURENTIDES

ATTENDU QUE la MRC des Laurentides, accompagnée par SNAP Québec et Éco-Corridors Laurentiens, propose une lettre ouverte à l'attention du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) et du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), afin de demander le report des coupes forestières à l'intérieur des projets d'aires protégées actuellement à l'étude dans la région des Laurentides;

ATTENDU QUE cette démarche vise également à obtenir la tenue d'une rencontre conjointe MELCCFP-MRNF avec une délégation d'élues et élus des Laurentides, afin de discuter des enjeux de conservation, de gestion durable du territoire forestier et de cohérence régionale;

ATTENDU QUE les MRC et villes de la région des Laurentides sont invitées à se joindre à cette initiative afin de former un front commun régional, dans un contexte où les enjeux de biodiversité, de résilience climatique et de protection des milieux naturels exigent une concertation accrue des instances municipales et supramunicipales;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier reconnaît l'importance pour les élus municipaux de participer activement aux décisions relatives à l'aménagement durable du territoire et à la préservation des espaces naturels d'intérêt;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier estime que la demande d'un moratoire temporaire sur les coupes forestières dans les secteurs visés, le temps de l'analyse gouvernementale sur leur statut d'aires protégées, constitue une mesure responsable et cohérente avec les principes de gestion durable;

IL EST PROPOSÉ PAR La conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU

D'EXPRIMER officiellement son appui par la présente résolution à la démarche entreprise par la MRC des Laurentides concernant le report des coupes forestières à l'intérieur des projets d'aires protégées à l'étude;

D'APPUYER la demande de la tenue d'une rencontre conjointe entre le ministère de l'Environnement et de la lutte contre le changement climatique, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) avec une délégation d'élues et élus des Laurentides afin de discuter des enjeux entourant les aires protégées et la gestion du territoire;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la MRC Thérèse-De Blainville, à la MRC des Laurentides, aux ministères concernés au bureau du premier ministre, au Conseil des préfets et élus de la région des Laurentides (CPERL), à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) et à l'Association des Directeurs Généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2026.03.055

21. APPUI AU RÉTABLISSEMENT DU FINANCEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF – PADTC

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a récemment apporté des compressions au Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC);

CONSIDÉRANT QUE ces compressions entraînent un manque à gagner de 750 000 \$ pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027, compromettant le maintien des services de transport collectif offerts par Transport adapté et collectif des Laurentides (TACL);

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle mouture du PADTC a été annoncée tardivement, après l'adoption des prévisions budgétaires 2026, obligeant les MRC à composer avec des revenus inférieurs à ceux planifiés;

CONSIDÉRANT QUE la demande en transport collectif est en forte croissance et que ce service constitue un élément essentiel de l'inclusion sociale, de la vitalité économique et de la mobilité durable;

CONSIDÉRANT QUE un financement adéquat, prévisible et adapté aux réalités territoriales est nécessaire afin d'assurer la pérennité des services de transport collectif;

Il est proposé par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU

D'APPUYER les démarches de la MRC des Laurentides et de la MRC des Pays-d'en-Haut visant le rétablissement des sommes retranchées au Programme d'aide au développement du transport collectif;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'ouvrir la discussion sur des mécanismes de financement durables et adaptés aux réalités régionales;

DE TRANSMETTRE la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable, à la MRC des Laurentides, à la MRC des Pays-d'en-Haut ainsi qu'aux instances concernées.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2026.03.056

22. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 19 h 23.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

Marie-Chantale St-Antoine
Directrice générale et greffière-trésorière adj.

Richard Forget,
Maire

Je, Richard Forget, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.